

*M. Graydon:*

D. Je crois que le point soulevé par M. Riley vaut la peine d'être étudié. Supposons que le gouvernement de Yougoslavie décide qu'il a besoin d'une couple de cents passeports canadiens pour quelque usage malhonnête. Qu'est-ce qui l'empêcherait de demander à ses amis communistes, ici, au Canada, d'obtenir ces passeports à titre de citoyens canadiens ou de soi-disant citoyens canadiens, et de les envoyer en Yougoslavie à d'autres fins? Y a-t-il moyen d'empêcher ça?—R. Théoriquement, je crois que cela est possible. Mais ce que je voulais dire en répondant à la question précédente, c'est que, si chacun de ces individus possède un passeport, il ne peut en obtenir un autre.

D. Il peut n'en avoir jamais besoin.

M. FULFORD: N'est-ce pas un délit que d'envoyer un passeport par la poste, en dehors du pays?

M. CROLL: Ces gens-là ne s'inquiètent pas des délits.

*M. Côté:*

D. M. Macdonnell aurait-il la bonté de vérifier pour voir si ma mémoire est fidèle? Le départ du Canada des Yougoslaves a-t-il eu lieu après la soi-disant rupture, ou était-ce avant la rupture entre Moscou et Tito?—R. La plupart ont émigré avant cette rupture. On a exercé une pression très prononcée sur ces individus durant la période qui a précédé la rupture entre Tito et le Kremlin, même si le dernier groupe ne s'est rendu là-bas qu'après cette rupture.

D. Les gens qui sont allés là-bas n'ont pas eu la permission de revenir?—R. C'est vrai, pour une longue période. Cependant, je ne pourrais vous renseigner exactement sur les conditions d'aujourd'hui.

D. Je veux dire durant cette période.—R. Dès les premières années qui ont suivi leur retour, leurs illusions se sont évanouies peu à peu et, mécontents de leur sort, ils ont essayé de revenir.

D. Mais on ne leur a pas permis de revenir?—R. Non.

D. Qu'a-t-on fait de leurs passeports? Le sait-on ici? Tous leurs passeports ont pu être saisis par le gouvernement d'alors.

M. GAUTHIER (*Portneuf*): Le ministère en a recouvré environ 600.

Le TÉMOIN: Sans aucun doute, un grand nombre de ces passeports ont été saisis, mais nous en avons aussi un grand nombre entre nos mains qui nous ont été remis par les autorités yougoslaves.

M. MACDOUGALL: Parmi ce groupe de Yougoslaves qui sont retournés dans leur pays, combien sont depuis revenus au Canada?

Le TÉMOIN: Je ne pourrais vous répondre.

Le PRÉSIDENT: Le ministère de l'Immigration pourrait répondre. Allons-nous maintenant passer au Plan de Colombo?

*M. Higgins:*

D. Où en est la situation au sujet de cette affaire d'Italiens de l'an dernier? Est-ce réglé maintenant?—R. Je crois que certaines causes sont actuellement devant les tribunaux.

D. Je l'ignore.—R. Je le crois.

D. Est-ce que plusieurs de ces gens ont été renvoyés dans leur pays?—R. Je ne pourrais rien dire parce que cette matière relève entièrement de la division de l'Immigration.

D. Et ce qui c'est produit à Windsor et Détroit l'an dernier?—R. Je ne crois pas qu'il s'agissait là de cas où le Canada puisse intervenir. Il s'agissait de procédures prises aux États-Unis.